



Fiche Système

Plafond montants sur chants ou F47 - REI 30, REI 60 et REI 120 sous planchers bois

Le produit : présentation

Le plafond est constitué d'une ossature en montants doubles posés sur chant et fixés dans des rails entre murs, sans suspentes. Mais il peut aussi être réalisé avec une ossature F47 traditionnelle; ce PV complète les justificatifs existants.

Le parement est constitué selon la portée et en fonction de la durée du coupe-feu demandé de :

- 1 KF15
- 1 KHD18
- 2 KF15
- 2 KS25

Le plénum peut être isolé par une laine minérale d'épaisseur maxi 400mm. Pour les plafonds REI 30 et 60, la lame d'air au-dessus de la laine peut être nulle à condition de poser une laine minérale de 60 mm minimum entre le dessus de la plaque et la sous-face des solives.

Le produit : pour quoi faire ?

Réalisation de plafonds de degré de résistance au feu REI 30, 60 ou 120 sous planchers bois dans tous types de bâtiments neufs ou en rénovation :

- Bâtiments d'habitation
- ERP, locaux industriels, commerciaux, ...

Documents de référence

Mise en œuvre :

Ce système de plafond relève des Règles de l'Art traditionnelles décrites dans le DTU 25.41 "Ouvrage en plaques de parement en plâtre" ainsi que des conditions de mise en œuvre de l'essai concerné.

Résistance au feu :

REI 30 et 60 : PV Efectis EFR-15-003800 Révision 1

REI 120: PV EFR-15-001540 B

La durée de résistance au feu conférée par un plafond à un plancher dépend du nombre, du type de plaques utilisées, de la hauteur du plénum, des caractéristiques de l'ossature et de la mise en place ou non d'un isolant. Il convient de respecter rigoureusement la mise en œuvre décrite dans le procès-verbal de référence.

La présente édition annule et remplace les précédentes. Au moment de la prescription et de la mise en œuvre, assurez-vous qu'elle est toujours en vigueur. Les informations se trouvant dans cette fiche sont données à titre d'information. Il est de la responsabilité du poseur de s'assurer de la conformité et de la faisabilité des travaux envisagés vis-à-vis des règles de l'art en vigueur (DTU etc.) et des documents techniques du fabricant (Avis Techniques, Fiche de Mise en œuvre...). Toute mise en œuvre non conforme aux dispositions du présent document dégage la responsabilité du fabricant. Les photos ainsi que les schémas sont également à titre indicatif et ne constituent nullement des documents contractuels



MONTANTS

FOURRURES

Résistance au feu :

		Sous plancher bois						
	Résistance au feu	REI 30	REI 30	REI 60	REI 120			
	Parement	1 KF15	1 KHD18	2 KF15	2 KS25			
	Classement des plaques	A2-s1, d0	A2-s1, d0	A2-s1, d0	A2-s1, d0			
	Remplacement possible des plaques	Non	Non	Non	Non			
,	Ossature	Montant 48/35 à 150/50	Montant 48/35 à 150/50	Montant 48/35 à 150/50	Montant 48/35 à 150/50			
	Ossature périphérique	Rail R48 à R150/40	Rail R48 à R150/40	Rail R48 à R150/40	Rail R48 à R150/40			
	Entraxe de l'ossature (m)	0.40 ou 0.60	0.40 ou 0.60	0.40 ou 0.60	0.40 ou 0.60			
	Portée (m)	2.30 à 5.10	2.25 à 4.95	2.10 à 4.70	2.00 à 4.40			
,	Ossature	F47	F47	F47	F47			
	Ossature périphérique	Rail F47	Rail F47	Rail F47	Rail F47			
	Entraxe de l'ossature (m)	0.50 ou 0.60	0.50 ou 0.60	0.50	0.40			
2	Portée (m)	1.20 à 1.55 (1)	1.15 à 1.20 (1)	1.15	1.10			
	Entraxe de vissage de la 1 ^{re} peau (mm)	150	150	300	300			
	Entraxe de vissage de la 2 ^e peau (mm)	-	-	150	150			
	Lame d'air mini (mm)	Nulle (2)	Nulle (2)	Nulle (2)	75			
	Laine minérale (mm)	60 à 400	60 à 400	60 à 400	100 à 400			
	Fixation d'un plafond acoustique	Surcharge de 10 kg/m² avec réduction de portée (3)	Surcharge de 10 kg/m² avec réduction de portée (3)	Surcharge de 10 kg/m² avec réduction de portée (3)	Surcharge de 10 kg/m² avec réduction de portée (3) (4)			
	Pose de trappes de visites	Non	Non	Non	Non			
	Procès-verbal justificatif	Efectis E	Efectis EFR- 15-001540 B					

⁽¹⁾ La portée varie en fonction de l'épaisseur de laine

La présente édition annule et remplace les précédentes. Au moment de la prescription et de la mise en œuvre, assurez-vous qu'elle est toujours en vigueur. Les informations se trouvant dans cette fiche sont données à titre d'information. Il est de la responsabilité du poseur de s'assurer de la conformité et de la faisabilité des travaux envisagés vis-à-vis des règles de l'art en vigueur (DTU etc.) et des documents techniques du fabricant (Avis Techniques, Fiche de Mise en œuvre...). Toute mise en œuvre non conforme aux dispositions du présent document dégage la responsabilité du fabricant. Les photos ainsi que les schémas sont également à titre indicatif et ne constituent nullement des documents contractuels

^{(2) 60} mm de laine minérale sont obligatoire entre le dessus de la plaque et la sous-face des solives

⁽³⁾ Valable uniquement pour les plafonds avec montants

⁽⁴⁾ Pour plafond avec F47 voir PV 12-H-364 A et Ext. EFR-14-003005 sous plancher bois avec réduction de portée



Tableaux des portées des montants avec laine de verre de 100 à 400 mm Sans surcharge

Portée des ossatures et descente de charge* dans les rails avec entraxes des montants : 0.40 m

	Rails	1 KF15		1 KHD18		2 KF15		2 KS25	
Montants doubles		Portée [m]	Charge dans 1 rail [daN/ml]*	Portée [m]	Charge dans 1 rail [daN/ml]*	Portée [m]	Charge dans 1 rail [daN/ml]*	Portée [m]	Charge dans 1 rail [daN/ml] *
M48/35	R48	2.55	40	2.50	45	2.30	55	2.20	65
M48/50	R48	2.70	45	2.65	50	2.50	60	2.35	70
M62/35	R62	2.95	50	2.85	55	2.70	65	2.55	75
M70/35	R70	3.15	55	3.05	60	2.90	70	2.70	80
M90/35	R90	3.65	60	3.55	70	3.35	80	3.15	95
M100/35	R100	3.85	65	3.80	75	3.55	85	3.35	100
M125/50	R125/40	4.75	80	4.60	85	4.35	100	4.10	125
M150/50	R150/40	5.10	85	4.95	90	4.70	110	4.40	130

Portée des ossatures et descente de charge* dans les rails avec entraxes des montants : 0.60 m

	Rails	1 KF15		1 KHD18		2 KF15		2 KS25	
Montants doubles		Portée [m]	Charge dans 1 rail [daN/ml]*	Portée [m]	Charge dans 1 rail [daN/ml]*	Portée [m]	Charge dans 1 rail [daN/ml]*	Portée [m]	Charge dans 1 rail [daN/ml] *
M48/35	R48	2.30	40	2.25	40	2.10	50	2.00	60
M48/50	R48	2.45	40	2.40	45	2.25	50	2.10	65
M62/35	R62	2.65	45	2.60	50	2.45	55	2.30	70
M70/35	R70	2.85	50	2.75	55	2.60	60	2.45	75
M90/35	R90	3.30	55	3.20	60	3.00	70	2.85	85
M100/35	R100	3.50	60	3.40	65	3.20	75	3.00	90
M125/50	R125/40	4.30	70	4.20	80	3.95	95	3.70	110
M150/50	R150/40	4.60	80	4.50	85	4.25	100	4.00	120

(*) La valeur de la charge dans 1 rail est donnée en condition de service, c'est-à-dire à l'ELS (selon Eurocode), en prenant en compte le poids des parements, de la LM ainsi que 10 daN/m² de pression due au vent. Cette valeur sert au dimensionnement et au nombre des fixations du rail dans le support, valeur qui doit être augmentée des coefficients de sécurité utilisés pour les fixations

Tableau des portées pour F47

Parement	Entraxe des F47 (m)	Portée (m)	Epaisseur de laine de verre (mm)
	0.50	1.25 1.20	100 à 290 300 à 400
1 KF15	0.60	1.20	100 à 400
	0.50	1.25	100 à 290
1 KHD 18	0.60	1.20 1.20	300 à 400 100 à 290
		1.15	300 à 400
2 KF15	0.50	1.15	100 à 400
2 KS25	0.40	1.10	100 à 400

La présente édition annule et remplace les précédentes. Au moment de la prescription et de la mise en œuvre, assurez-vous qu'elle est toujours en vigueur. Les informations se trouvant dans cette fiche sont données à titre d'information. Il est de la responsabilité du poseur de s'assurer de la conformité et de la faisabilité des travaux envisagés vis-à-vis des règles de l'art en vigueur (DTU etc.) et des documents techniques du fabricant (Avis Techniques, Fiche de Mise en œuvre...). Toute mise en œuvre non conforme aux dispositions du présent document dégage la responsabilité du fabricant. Les photos ainsi que les schémas sont également à titre indicatif et ne constituent nullement des documents contractuels



Tableaux des portées des montants avec laine de verre de 100 à 400 mm Avec surcharge de 10 kg/m² reprise dans les montants

Portée des ossatures et descente de charge* dans les rails avec entraxes des montants : 0.40 m

		1 KF15		1 KHD18		2 KF15		2 KS25	
Montants doubles	Rails	Portée [m]	Charge dans 1 rail [daN/ml]*	Portée [m]	Charge dans 1 rail [daN/ml]*	Portée [m]	Charge dans 1 rail [daN/ml]*	Portée [m]	Charge dans 1 rail [daN/ml] *
M48/35	R48	2.35	50	2.30	55	2.15	65	2.10	75
M48/50	R48	2.50	55	2.45	60	2.35	70	2.25	80
M62/35	R62	2.75	60	2.65	65	2.55	75	2.45	85
M70/35	R70	2.95	65	2.85	70	2.75	80	2.60	95
M90/35	R90	3.40	75	3.35	80	3.15	90	3.00	105
M100/35	R100	3.60	80	3.55	85	3.35	100	3.20	115
M125/50	R125/40	4.40	95	4.35	100	4.15	120	3.95	140
M150/50	R150/40	4.75	105	4.65	110	4.45	130	4.20	150

Portée des ossatures et descente de charge* dans les rails avec entraxes des montants : 0.60 m

	Rails	1 KF15		1 KHD18		2 KF15		2 KS25	
Montants doubles		Portée [m]	Charge dans 1 rail [daN/ml]*	Portée [m]	Charge dans 1 rail [daN/ml]*	Portée [m]	Charge dans 1 rail [daN/ml]*	Portée [m]	Charge dans 1 rail [daN/ml] *
M48/35	R48	2.10	45	2.10	50	1.95	55	1.90	65
M48/50	R48	2.25	50	2.25	55	2.10	65	2.00	70
M62/35	R62	2.45	55	2.40	60	2.30	70	2.20	80
M70/35	R70	2.65	60	2.55	65	2.45	75	2.35	85
M90/35	R90	3.05	70	3.00	70	2.85	80	2.75	95
M100/35	R100	3.25	70	3.20	75	3.05	85	2.90	100
M125/50	R125/40	4.00	90	3.90	95	3.75	110	3.55	125
M150/50	R150/40	4.30	95	4.20	100	4.00	115	3.80	135

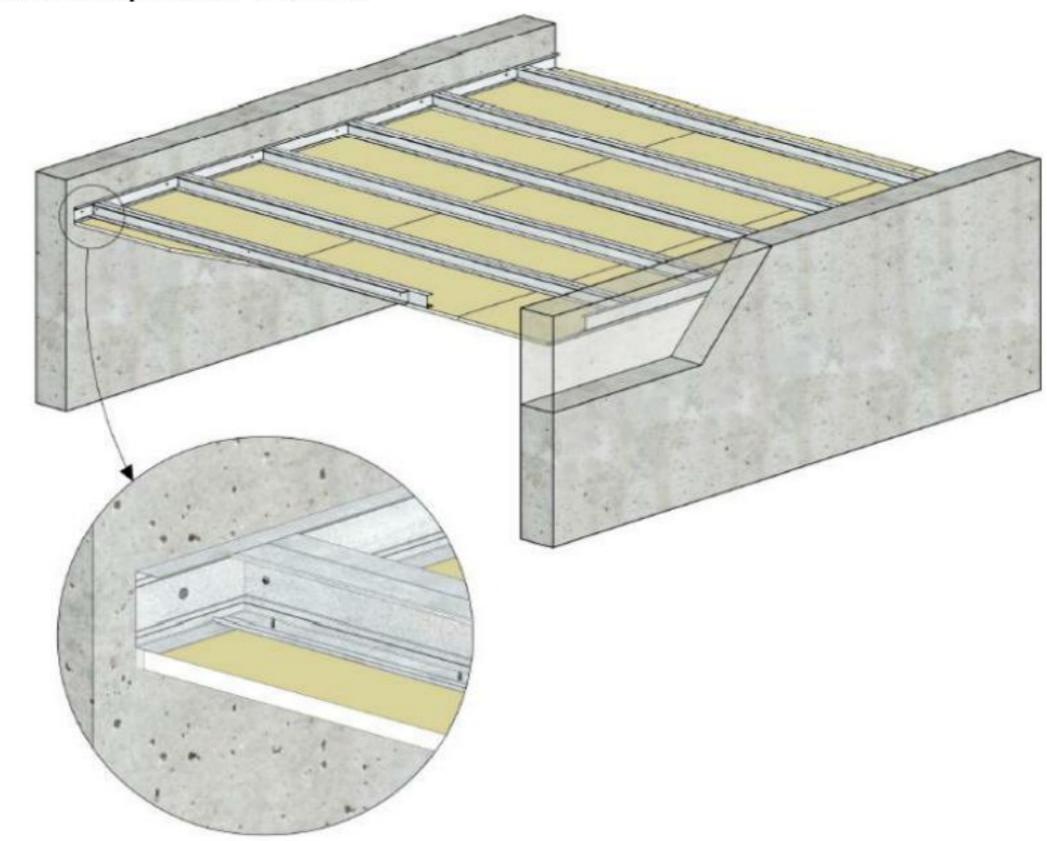
(*) La valeur de la charge dans 1 rail est donnée en condition de service, c'est-à-dire à l'ELS (selon Eurocode), en prenant en compte le poids des parements, de la LM ainsi que 10 daN/m² de pression due au vent et 10kg/m² de surcharge répartie reprise dans les montants. Cette valeur sert au dimensionnement et au nombre des fixations du rail dans le support, valeur qui doit être augmentée des coefficients de sécurité utilisés pour les fixations

La présente édition annule et remplace les précédentes. Au moment de la prescription et de la mise en œuvre, assurez-vous qu'elle est toujours en vigueur. Les informations se trouvant dans cette fiche sont données à titre d'information. Il est de la responsabilité du poseur de s'assurer de la conformité et de la faisabilité des travaux envisagés vis-à-vis des règles de l'art en vigueur (DTU etc.) et des documents techniques du fabricant (Avis Techniques, Fiche de Mise en œuvre...). Toute mise en œuvre non conforme aux dispositions du présent document dégage la responsabilité du fabricant. Les photos ainsi que les schémas sont également à titre indicatif et ne constituent nullement des documents contractuels

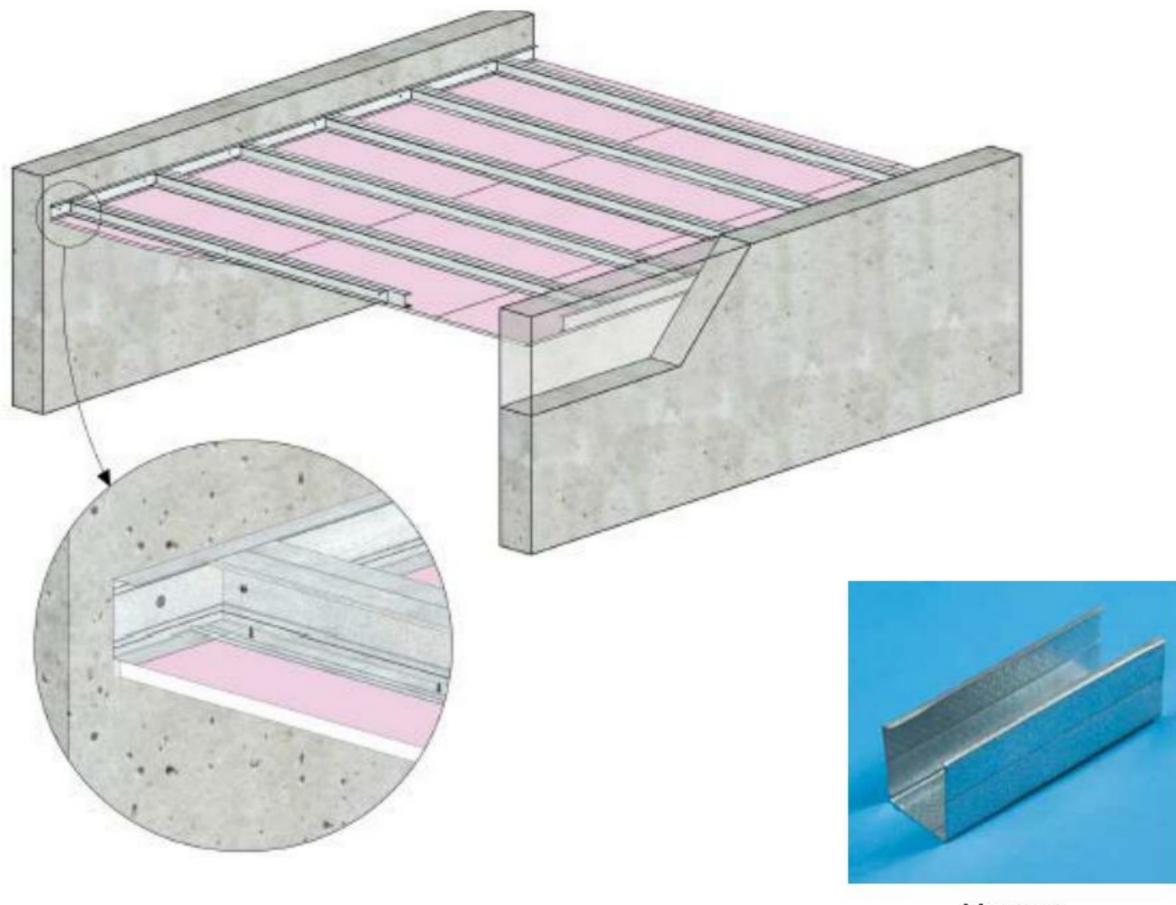
KNAUF

Mise en œuvre:

Plafond autoportant : 1 KHD 18



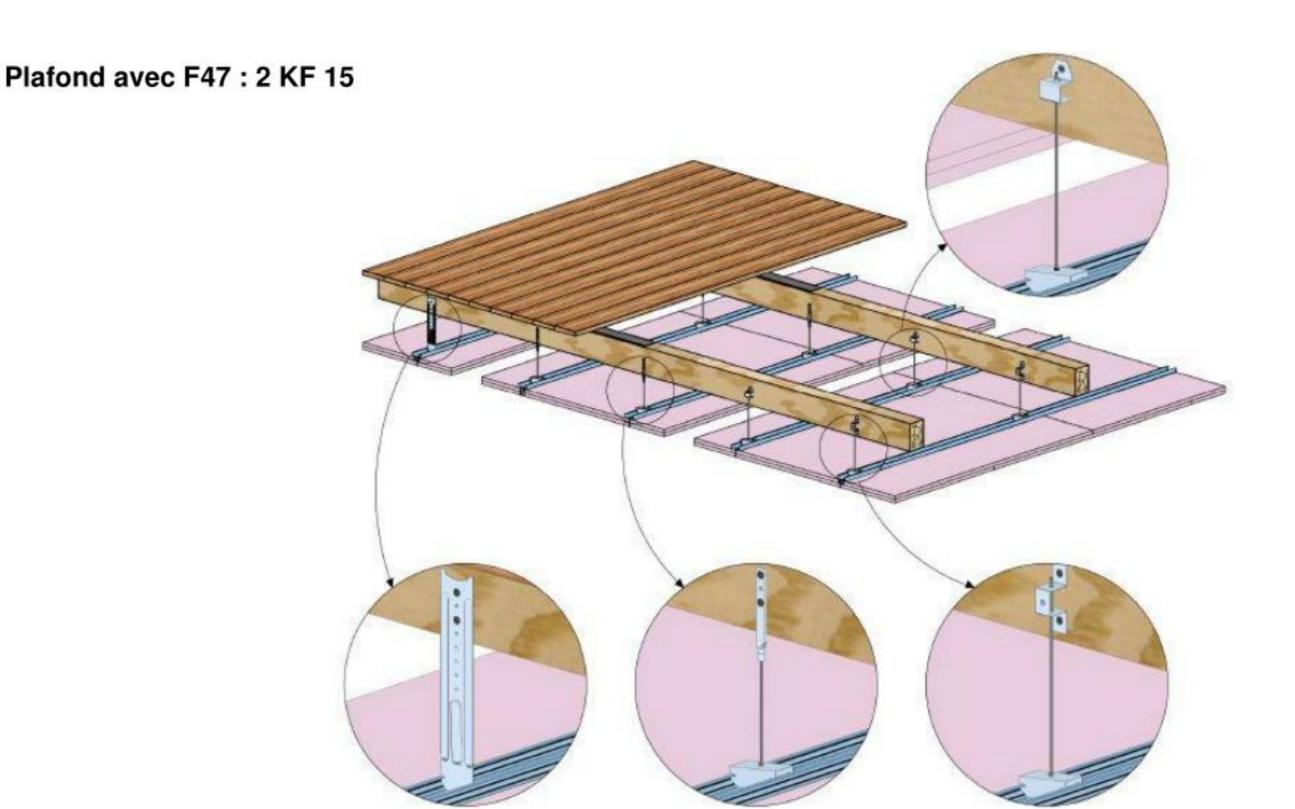
Plafond autoportant : 1KF15



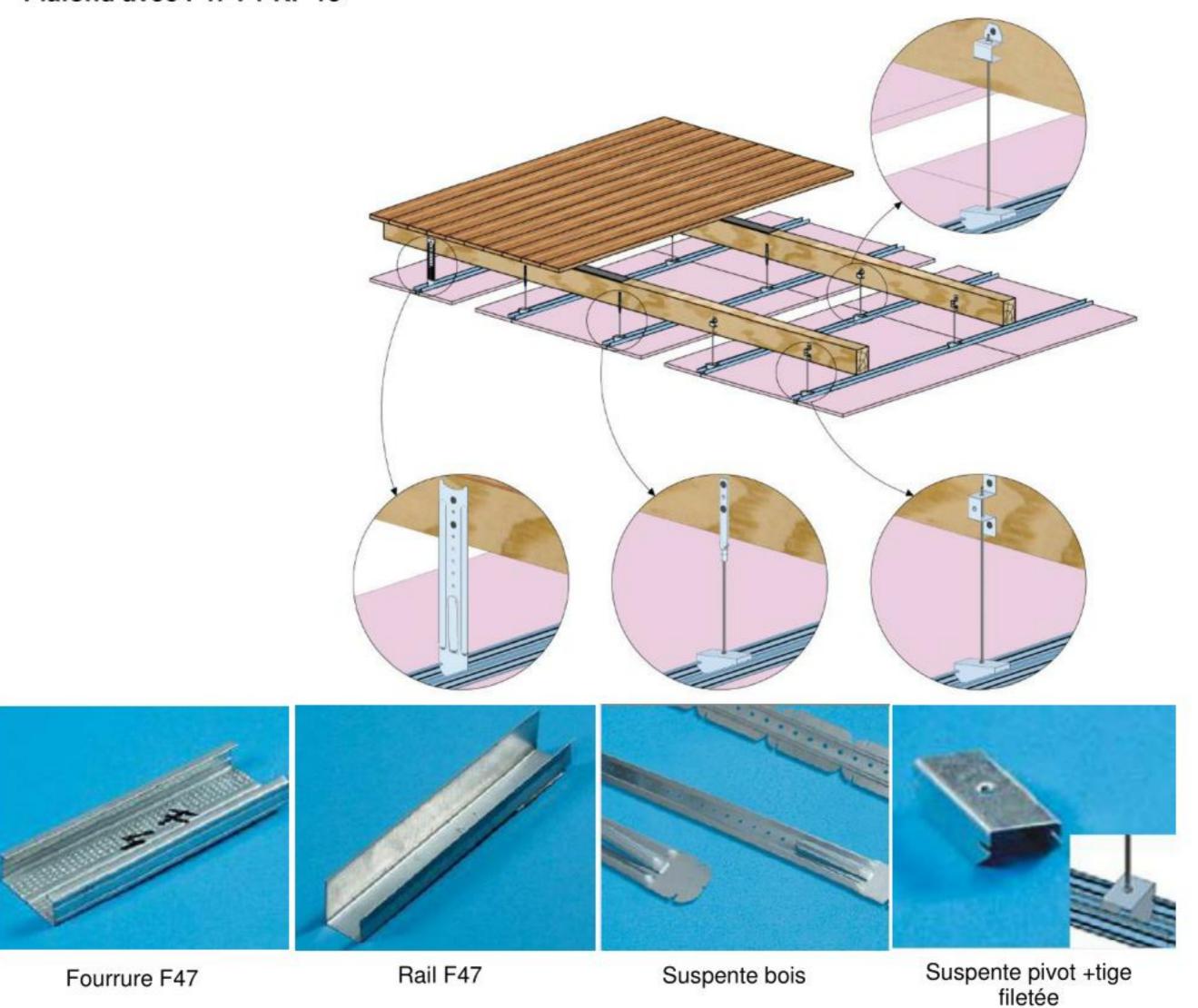
Montant

La présente édition annule et remplace les précédentes. Au moment de la prescription et de la mise en œuvre, assurez-vous qu'elle est toujours en vigueur. Les informations se trouvant dans cette fiche sont données à titre d'information. Il est de la responsabilité du poseur de s'assurer de la conformité et de la faisabilité des travaux envisagés vis-à-vis des règles de l'art en vigueur (DTU etc.) et des documents techniques du fabricant (Avis Techniques, Fiche de Mise en œuvre...). Toute mise en œuvre non conforme aux dispositions du présent document dégage la responsabilité du fabricant. Les photos ainsi que les schémas sont également à titre indicatif et ne constituent nullement des documents contractuels





Plafond avec F47: 1 KF 15



La présente édition annule et remplace les précédentes. Au moment de la prescription et de la mise en œuvre, assurez-vous qu'elle est toujours en vigueur. Les informations se trouvant dans cette fiche sont données à titre d'information. Il est de la responsabilité du poseur de s'assurer de la conformité et de la faisabilité des travaux envisagés vis-à-vis des règles de l'art en vigueur (DTU etc.) et des documents techniques du fabricant (Avis Techniques, Fiche de Mise en œuvre...). Toute mise en œuvre non conforme aux dispositions du présent document dégage la responsabilité du fabricant. Les photos ainsi que les schémas sont également à titre indicatif et ne constituent nullement des documents contractuels